



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement & Contracting Services Branch
Royal Canadian Mounted Police
73 Leikin Drive, M10 Mail Screening Facility
Ottawa, Ontario K1A 0R2
Attn: Julie Frigon

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de b

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT *(if applicable)*

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ *(s'il y a lieu)*

Title – Sujet Services de nettoyage et d'entretien au Centre des sciences laboratoires judiciaires national de la GRC, Edmonton		Date Septembre 25th, 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation 202000316		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	Octobre 21, 2019	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Royal Canadian Mounted Police National Centre for Forensic Services – Alberta 15707 - 118 Avenue Edmonton, AB T5V 1B7		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Julie Frigon, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-6596		Facsimile No. – No. de télécopieur 613-825-0082

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question. 1) Le nettoyage de l'immeuble doit-il être effectué de jour uniquement? Ou de jour et de soir? Jusqu'à quelle heure pouvons-nous effectuer le nettoyage de soir, au besoin?

Reponse. 1) Objet : Page 17, section 5.0 — Heures de travail

Le nettoyage quotidien régulier doit être effectué entre 8 h et 16 h 30, du lundi au vendredi.

La majorité du nettoyage de tapis et du cirage de plancher doit être effectuée après les heures normales de travail, comme les soirs ou la fin de semaine. Nous pouvons prendre des dispositions à cette fin.

Question. 2) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit effectuer le nettoyage de tissus, comme des sarraus de laboratoire? Ou est-ce que c'est un fournisseur distinct qui s'en occupe?

Reponse. 2) Le nettoyage de tissus ne fait pas partie du contrat.

Question. 3) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit s'occuper de l'élimination de matières présentant un danger biologique ou d'objets tranchants, comme des éclats de verre, provenant des laboratoires?

Reponse. 3) Non, cela ne figure pas dans le contrat.

Question. 4) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit offrir des services de déneigement autour de l'immeuble?

Reponse. 4) Non, le déneigement ne figure pas dans le contrat.

Question. 5) Est-ce que l'entreprise de nettoyage et d'entretien doit fournir du désinfectant pour les mains, des ampoules et des récipients pour déchets biologiques?

Reponse. 5) Non, le désinfectant pour les mains, les ampoules et les récipients pour déchets biologiques ne font pas partie du contrat.

Question. 6) Les micro-ondes ne sont pas mentionnés dans l'étendue des travaux. Est-ce que le personnel d'entretien doit les nettoyer, ou les locataires le font eux-mêmes?

Reponse. 6) Objet : Page 16, section 4.3 — Une fois par semaine
Seuls les micro-ondes de la salle à manger sont compris dans le contrat.